

La Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services vous donne rendez-vous pour la braderie annuelle de la Rue du Faubourg des Postes!

INSCRIVEZ-VOUS AU COURS DES PERMANENCES SUIVANTES :

A LA SALLE POLYVALENTE DE LA MAIRIE DE QUARTIER DE LILLE-SUD (83, RUE DU FAUBOURG DES POSTES - 59000 LILLE)

9 AVRIL DE 11H00 A 16H30

Uniquement pour les habitants du périmètre de la braderie

De la rue du Faubourg des Postes Section partant du croisement avec la rue Simons jusqu'à la rue Saint-Simon

10 AVRIL DE 11H00 A 16H30

Pour les habitants du quartier de Lille-Sud

Intra et extra périmètre braderie. Les riverains du périmètre braderie n'ayant pu s'inscrire le 9/04 pourront venir ce jour.

16 AVRIL DE 11H00 A 16H30

17 AVRIL DE 11H00 A 16H30

Pour tout le monde (dont particuliers extérieurs et professionnels)

Les riverains du quartier n'ayant pu s'inscrire le 9/04 et 10/04 pourront venir le 16/04 ou 17/04. Sous réserve des places encore disponibles.

Lors des réservations, il vous sera demandé :

- une copie recto/verso de la pièce d'identité de l'exposant
- une copie d'un justificatif de domicile de l'exposant datant de moins de trois mois
- une copie recto/verso de la carte grise du véhicule de l'exposant si besoin d'entrer avec sur le périmètre
- le règlement de l'emplacement (voir conditions ci-dessous)

Il sera demandé en plus aux professionnels :

- une copie de l'extrait de K-Bis de moins de trois mois ou du registre du commerce
- une copie de la carte « activité commerciale ambulante » pour les commerçants non sédentaires
- une copie du récépissé « Revendeurs d'Objets Mobiliers » pour les brocanteurs professionnels
- une copie du récépissé de déclaration en préfecture pour les associations

Tarit : 3€ le mètre linéaire pour un minimum de réservation de 2 mètres linéaires.

Règlement par chèque, en espèces ou CB.

Cette somme forfaitaire est indispensable à l'organisation et à la pérennisation de la braderie. Elle est la seule source de revenus de l'association organisatrice sur cet évènement et correspond aux frais liés aux agents de sécurité, au barrièrage du périmètre, etc. La Fédération Lilloise du Commerce, de l'Artisanat et des Services sera à cette occasion propriétaire du domaine public. Par conséquent, la somme forfaitaire demandée est en aucun cas liée aux redevances municipales habituelles.





